

ANNEXE 51-102A3
DÉCLARATION DE CHANGEMENT IMPORTANT

Rubrique 1. Dénomination et adresse de la société :

Surge Energy Inc. (« **Surge** » ou la « **société** »)
Suite 2100, 635 – 8th Avenue S.W.
Calgary (Alberta)
T2P 3M3

Rubrique 2. Date du changement important :

Le 13 janvier 2014.

Rubrique 3. Communiqué :

Un communiqué de presse présentant en détail l'information résumée dans la présente déclaration de changement important a été diffusé par l'entremise des services de Marketwired le 13 janvier 2014.

Rubrique 4. Résumé du changement important :

Surge a annoncé la conclusion d'une convention visant l'acquisition (l'« **acquisition** ») de certains actifs productifs de pétrole léger en exploitation à faible taux d'épuisement et de grande qualité stratégiquement situés dans la principale zone d'exploitation de la société dans le sud-est de la Saskatchewan (les « **actifs** »).

Dans le cadre de l'acquisition, Surge a conclu un financement par voie de prise ferme de 70 millions de dollars (le « **financement par actions** ») avec un syndicat de preneurs fermes (les « **preneurs fermes** ») dirigé par Marchés financiers Macquarie Canada Ltée et comprenant GMP Valeurs Mobilières S.E.C., Financière Banque Nationale Inc., Marchés mondiaux CIBC Inc., Scotia Capitaux Inc., Valeurs mobilières Dundee Ltée, Corporation FirstEnergy Capital, Valeurs mobilières Cormark Inc., Valeurs Mobilières TD Inc. et Raymond James Ltée. Le financement par actions est assujéti aux conditions usuelles, y compris l'obtention des approbations des autorités de réglementation pertinentes, et la clôture devrait avoir lieu vers le 4 février 2014.

Rubrique 5.1 Description circonstanciée du changement important :

Surge a annoncé la conclusion d'une convention visant l'acquisition des actifs. Les actifs comprennent 1 250 barils d'équivalent pétrole (bep) par jour estimés annualisés (97 % de pétrole) de production de pétrole brut léger à rentrées nettes élevées. Le prix d'achat des actifs s'établit à 109 millions de dollars, payable au comptant (le « **prix d'achat** »).

Après l'acquisition, Surge révisera à la hausse les indications de 2014, comme il est indiqué plus loin.

En outre, en fonction de l'acquisition qui aura un effet relutif et des résultats de forage et d'exploitation meilleurs que prévu, Surge augmentera de 4 % le

dividende annuel de la société, de 0,52 \$ l'action par an (0,04333 \$ l'action par mois) à 0,54 \$ l'action par an (0,045 \$ l'action par mois).

La clôture de l'acquisition est assujettie aux conditions usuelles, y compris l'obtention des approbations des autorités de réglementation pertinentes, et devrait avoir lieu vers le 3 mars 2014 (la « **clôture** »).

Dans le cadre de l'acquisition, Surge a conclu un financement par actions de 55 millions de dollars avec les preneurs fermes, lequel financement est décrit plus en détail ci-après. Le financement par actions est assujetti aux conditions usuelles, y compris l'obtention des approbations des autorités de réglementation pertinentes, et la clôture devrait avoir lieu vers le 4 février 2014.

SURVOL DE L'ACQUISITION

L'acquisition vise des actifs de pétrole léger en exploitation et à faible taux d'épuisement de grande qualité stratégiquement situés dans la principale zone d'exploitation de Surge dans le sud-est de la Saskatchewan. La production provient principalement de plusieurs importants réservoirs de pétrole léger, comptant au total plus de 240 millions de barils de pétrole en place à l'origine¹.

Les actifs ont actuellement un faible taux d'épuisement annuel de moins de 18 %, qui devrait procurer à Surge d'importants flux de trésorerie disponibles annuels. L'acquisition cadre bien avec la stratégie d'entreprise bien ciblée de la société et le modèle d'entreprise de croissance modeste/de versement de dividendes de Surge.

La direction de Surge a relevé d'importants avantages à l'égard des actifs, provenant principalement du forage intercalaire et d'extension et des activités d'optimisation.

DONNÉES RELATIVES À L'ACQUISITION

Sont indiquées ci-après les données relatives à l'acquisition :

Prix d'achat :

Le prix d'achat de l'acquisition s'élève à 109 millions de dollars, sous réserve des rajustements habituels à la date d'effet du 1^{er} janvier 2014, et sera payable au comptant au moment de la clôture.

Réserves de pétrole de longue durée :

L'acquisition ajoute des réserves prouvées et réserves probables de 4,6 millions de bep au 31 décembre 2013 (96 % de pétrole brut), d'après l'évaluation interne effectuée par Surge à l'aide des lignes directrices du Règlement 51-101. Surge paie donc 23,70 \$ par baril pour les réserves prouvées et les réserves probables.

¹ Le pétrole en place à l'origine est l'équivalent du pétrole en place à l'origine découvert aux fins du présent document. Le pétrole en place à l'origine découvert correspond à la quantité d'hydrocarbures qu'on estime être en place dans un gisement connu, plus les quantités estimatives dans des gisements qui restent à découvrir. Rien ne garantit la viabilité commerciale de l'exploitation de quelque partie des ressources. Il n'est pas possible à l'heure actuelle de définir un projet de récupération du volume de pétrole en place à l'origine découvert et, de ce fait, il ne peut être classé en sous-catégories.

En fonction de la production actuelle, la durée de vie des réserves des actifs est de plus de dix ans (réserves prouvées et réserves probables).

Données relatives à la production :

La production estimative annualisée relative à l'acquisition s'établit à environ 1 250 bep par jour et se compose de plus de 97 % de pétrole brut de densité légère (36° API).

Surge paie donc environ 87 200 \$ par baril de capacité de production à l'égard de l'acquisition.

Solides rentrées nettes et robuste taux de récupération :

Les rentrées nettes d'exploitation des actifs s'élèvent à plus de 51 \$ le baril d'après les indications relatives aux prix (indiquées ci-après), ce qui donne lieu à un taux de récupération d'environ 2,2 fois relativement à l'acquisition.

Flux de trésorerie annuels :

Les flux de trésorerie tirés des actifs, d'après les indications relatives aux prix (indiquées ci-après) et la production moyenne estimative pour 2014 (déduction faite d'une baisse annuelle de 18 %), sont estimés à plus de 21 millions de dollars.

Surge estime donc que la société paie environ 5,2 fois les flux de trésorerie annualisés pour l'acquisition.

Infrastructures de production :

L'acquisition vise des infrastructures de production clés, y compris des batteries, des pipelines et des installations d'injection d'eau.

Terrains non mis en valeur :

Les actifs comprennent environ 12 000 acres nets de terrains non mis en valeur.

Exploitant et importantes participations directes :

La participation directe dans les actifs s'élève en moyenne à environ 78 % et la production nette acquise est supérieure à 90 %.

FINANCEMENT PAR ACTIONS

Dans le cadre de l'acquisition, Surge a conclu une convention de prise ferme avec les preneurs fermes visant le placement de 11 112 000 reçus de souscription (les « **reçus de souscription** ») de la société au prix de 6,30 \$ CA le reçu de souscription (le « **prix d'offre** »), chaque reçu de souscription autorisant son porteur à recevoir une action ordinaire de la société (« **action ordinaire** ») moyennant un produit brut total de 70 005 600 \$. Les preneurs fermes disposeront d'une option de surallocation leur permettant de souscrire jusqu'à 15 % de reçus de souscription supplémentaires selon les mêmes modalités, qu'ils peuvent exercer en totalité ou en partie en tout temps jusqu'au 30^e jour qui suit la clôture initiale du financement par actions.

Le produit net tiré de l'émission des reçus de souscription sera partiellement affecté au financement de l'acquisition.

Le financement par actions sera réalisé par voie de prospectus simplifié dans toutes les provinces du Canada et par voie d'un placement privé aux États-Unis aux termes de dispenses des exigences d'inscription des lois américaines sur les valeurs mobilières. Le financement par actions est assujéti aux conditions usuelles, y compris l'obtention des approbations des autorités de réglementation pertinentes, et la clôture devrait avoir lieu vers le 4 février 2014.

Le produit brut tiré de la vente des reçus de souscription sera entiercé en attendant la satisfaction de toutes les conditions liées à la réalisation de l'acquisition, pourvu que la date de clôture de l'acquisition tombe au plus tard le 30 avril 2014, moment où chaque reçu de souscription permettra à son porteur de recevoir une action ordinaire, sans autre paiement ni mesure de la part du porteur, lors de la clôture de l'acquisition. Si l'acquisition n'est pas réalisée au plus tard le 30 avril 2014 ou s'il est mis fin à l'acquisition plus tôt, les porteurs des reçus de souscription recevront, pour chaque reçu de souscription détenu, un paiement au comptant correspondant au prix d'offre et à tout intérêt accumulé pendant la durée de l'entiercement.

Les porteurs des reçus de souscription pourront recevoir tous les dividendes pour lesquels la date de référence est tombée pendant la période allant de la clôture du financement par actions à la conversion des reçus de souscription en actions ordinaires, inclusivement, pourvu que la clôture de l'acquisition ait lieu.

RÉVISION À LA HAUSSE DES INDICATIONS DE 2014

L'acquisition aura un effet relatif sur les estimations des indications de Surge pour 2014 selon les réserves, la production et les flux de trésorerie par action.

Les tableaux qui suivent présentent les estimations des indications pour le plein exercice de 2014 de Surge révisées à la hausse.

Données opérationnelles :

	Indications de Surge pour 2014E (avant l'acquisition)¹	Indications de Surge pour 2014E (après l'acquisition)¹
Production moyenne 2014E (bep/j)	15 250 (83 % Pétrole/LGN)	16 125 (84 % Pétrole/LGN)
Production de sortie 2014E (bep/j)	15 500 (83 % Pétrole/LGN)	16 550 (84 % Pétrole/LGN)
Réserves prouvées et probables ²	69,7 Mbep	74,3 Mbep
Indice de durée des réserves (d'après la production de sortie 2013E)	> 12,5 ans	> 12,5 ans
Dépenses en immobilisations 2014E	114,5 millions \$	116 millions \$
Puits forés 2014E (bruts/nets)	38 / 36,1 puits	39 / 37,1 puits
Baisse en 2014	24 %	24 %

Données financières :

	Indications de Surge pour 2014E (avant l'acquisition)¹	Indications de Surge pour 2014E (après l'acquisition)¹
Fonds provenant de l'exploitation (« FPE ») 2014E ³	221 millions \$ (1,33 \$ l'action)	236 millions \$ (1,34 \$ l'action moyenne pondérée)
Rentrées nettes d'exploitation 2014E	44,04 \$/bep	44,45 \$/bep
Rentrées nettes de flux de trésorerie 2014E	39,69 \$/bep	40,08 \$/bep
Actions de base en circulation	167 millions	178 millions
Dividende annuel ³	87 millions \$	95 millions \$
Dividende 2014E	0,52 \$ l'action	0,54 \$ l'action
Rendement ⁴	8,3 %	8,6 %
Ratio de distribution de base 2014E	39,6 %	41,2 %
Ratio de distribution « tout compris »	92,1 %	91,0 %
Dette nette de sortie 2014E	287 millions \$	326 millions \$
Dette nette de sortie/FPE 2014E	<1,39x	<1,39x

Nota :

1. En fonction du prix Edmonton Par en 2014 de 93,60 \$/b; du prix du gaz de l'AECO en 2014 de 3,69 \$/kpi³; et d'un taux de change du dollar canadien par rapport au dollar US de 0,94 \$.
2. En fonction de rapports internes d'ingénieurs indépendants en date du 31 décembre 2012 ou d'une date plus récente.
3. La direction utilise les fonds provenant de l'exploitation (flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles avant la variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, frais de règlement juridique, coûts de transaction et impôt exigible lors de la disposition) pour analyser sa performance opérationnelle et son niveau d'endettement. Les fonds provenant de l'exploitation ne constituent pas une mesure normalisée prescrite par les IFRS et, par conséquent, ils pourraient ne pas être comparables à des mesures similaires présentées par d'autres entités.
4. En fonction d'un prix par action de Surge de 6,30 \$.

DIVIDENDE MAJORÉ

En raison de l'effet relatif prévu de l'acquisition et des résultats de forage et d'exploitation meilleurs que ceux qui étaient prévus, Surge augmentera de 4 % le dividende annuel de la société, de 0,52 \$ l'action par an (0,04333 \$ l'action par mois) à 0,54 \$ l'action par an (0,045 \$ l'action par mois).

CONSEILLERS

Marchés mondiaux CIBC Inc., Financière Banque Nationale Inc. et Scotia Capitaux Inc. sont les conseillers financiers de Surge relativement à l'acquisition.

Rubrique 5.2 Information sur les opérations de restructuration :

Sans objet.

Rubrique 6. Application du paragraphe 2 de l'article 7.1 du Règlement 51-102 :

Sans objet.

Rubrique 7. Information omise :

Sans objet.

Rubrique 8. Membre de la haute direction :

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec M. Max Lof, chef des finances, au numéro 403-930-1021 ou à l'adresse ml@surgeenergy.ca ou avec M. Paul Colborne, président et chef de la direction, au numéro 403-930-1507 ou à l'adresse pc@surgeenergy.ca.

Rubrique 9. Date de la déclaration :

Le 15 janvier 2014.

AVIS AUX LECTEURS

ÉNONCÉS PROSPECTIFS : Le présent document comporte des énoncés prospectifs. Le présent document comporte en particulier des énoncés prospectifs concernant : i) la croissance ciblée des réserves, de la production et des flux de trésorerie par action, ii) le maintien des dividendes, iii) la croissance éventuelle grâce aux acquisitions, iv) les facteurs de récupération finale sur certains terrains de Surge, v) les activités prévues de forage, de développement et d'injection d'eau, vi) le nombre potentiel d'emplacements de forage sur certains terrains de Surge, vii) le taux de production moyen estimatif pour 2014, viii) le taux de production de sortie estimatif pour 2014, ix) les dépenses en immobilisations, puits forés, taux de baisse, fonds provenant de l'exploitation, rentrées nettes découlant de l'exploitation, rentrées nettes de flux de trésorerie et ratios de distribution estimatifs pour 2014, x) la dette nette et le ratio de la dette nette aux fonds provenant de l'exploitation estimatifs en fin d'exercice 2014, xi) les délais et la réalisation de l'acquisition, y compris les attentes et les hypothèses concernant les délais d'obtention des approbations réglementaires requises et le respect des autres conditions de réalisation de l'acquisition, xii) les occasions de mise en valeur et les emplacements de forage éventuels liés à l'acquisition, les attentes et les hypothèses concernant la réussite des activités futures de forage et de mise en valeur, le rendement des puits existants, le rendement des nouveaux puits, l'application fructueuse de la technologie et les caractéristiques géologiques de l'acquisition, xiii) le moment et le montant des versements futurs de dividendes, xiv) la dette et les facilités bancaires, xv) la récupération primaire et secondaire éventuelle et sa mise en œuvre, xvi) les taux de baisse, xvii) les fonds provenant de l'exploitation, xviii) les rentrées nettes des fonds provenant de l'exploitation et des flux de trésorerie, et xix) la réalisation des avantages attendus des acquisitions.

Les énoncés prospectifs qui figurent dans le présent document sont fondés sur certaines attentes et hypothèses clés formulées par Surge, notamment des attentes et des hypothèses relatives à la réussite des activités futures de forage, de mise en valeur et de conditionnement, le rendement des puits existants, le rendement des nouveaux puits, la viabilité des projets d'injection d'eau, la disponibilité et le rendement des installations et pipelines, les caractéristiques géologiques des terrains de Surge, la réussite de la mise en place des techniques de levés sismiques, de travaux de conditionnement et de forage, les conditions météorologiques, les prix des marchandises, les régimes de redevances et les taux de change, l'application des exigences en matière de réglementation et de permis et la disponibilité du capital, de la main-d'œuvre et des services.

Bien que Surge soit convaincue que les attentes et les hypothèses sur lesquelles les énoncés prospectifs sont fondés soient raisonnables, on ne devrait pas se fier indûment à ces énoncés prospectifs, car Surge ne peut aucunement garantir qu'ils s'avéreront exacts. Étant donné que les énoncés prospectifs concernent des événements et des situations futurs, ils comportent, de par leur nature même, des incertitudes et des risques intrinsèques. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ceux qui sont actuellement prévus en raison de plusieurs facteurs et risques. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, les risques liés à l'industrie pétrolière et gazière en général (notamment les risques opérationnels liés à la mise en valeur, à la prospection et à la production, les changements dans les plans et les retards dans l'exécution des projets de prospection ou de mise en valeur ou des programmes d'investissement, l'incertitude relative aux estimations des réserves, l'incertitude inhérente aux estimations et aux projections relatives à la production et aux coûts et aux charges, ainsi que les risques liés aux questions de santé, de sécurité et d'environnement), les fluctuations des prix des marchandises et des cours du change ainsi que les incertitudes découlant des éventuels retards ou changements de plan à l'égard des

projets de prospection ou de mise en valeur ou des programmes d'investissement. Certains de ces risques sont décrits plus en détail dans la notice annuelle de Surge qui a été déposée dans SEDAR et qui peut être obtenue à l'adresse www.sedar.com.

Les énoncés prospectifs que renferme la présente déclaration de changement important sont faits en date des présentes et Surge ne s'engage aucunement à publier une mise à jour de quelque énoncé ou renseignement prospectif que ce soit, ni à le réviser, en raison de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autrement, à moins que les lois en valeurs mobilières en vigueur ne l'y obligent.

Perspectives financières

Les estimations de la dette nette en fin d'exercice 2014, des fonds provenant de l'exploitation en 2014 et du revenu net d'exploitation et des rentrées nettes de flux de trésorerie en 2014 que contient le présent document constituent des perspectives financières au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. La direction de Surge a établi ces perspectives financières pour donner un aperçu des attentes de Surge à l'égard des fonds provenant de l'exploitation et des rentrées nettes pour un exercice complet d'exploitation avec son actif actuel et en fonction des attentes et hypothèses de la direction quant à divers facteurs, y compris les prix des marchandises, la production, les charges d'exploitation et les redevances. Les lecteurs sont mis en garde que cette information peut ne pas être opportune à d'autres fins. La direction n'a pas encore toutes les données à l'égard de la totalité des coûts, charges, prix ou autres hypothèses financières utilisés pour établir les perspectives financières ni ne peut garantir que ces résultats seront atteints. Les résultats réels de Surge varieront probablement par rapport aux montants indiqués dans les perspectives financières et ces écarts pourraient être importants.

Surge et sa direction estiment que les perspectives financières ont été établies sur une base raisonnable, en fonction des meilleures estimations et appréciations, et représentent, à la connaissance et de l'avis de la direction, les charges et résultats d'exploitation prévus de Surge après la réalisation de l'acquisition. Toutefois, étant donné que cette information est fortement subjective et soumise à de nombreux risques, y compris les risques examinés dans la note relative aux énoncés prospectifs, on ne devrait pas se fier indûment à cette information comme donnant nécessairement une idée des résultats futurs. À moins que les lois en valeurs mobilières ne l'y obligent, Surge ne s'engage aucunement à publier une mise à jour de cette information.

Nota : L'expression « bep » désigne un baril d'équivalent de pétrole à raison de 1 bep correspondant à 6 milliers de pieds cubes de gaz naturel. Les bep peuvent être trompeurs, surtout si on les emploie de façon isolée. Le ratio de conversion de 1 bep pour 6 Kpi³ de gaz naturel repose sur une méthode de conversion de l'équivalence d'énergie applicable à la pointe du brûleur et ne correspond pas à une équivalence de valeur à la tête du puits. « Bep/j » signifie un baril d'équivalent pétrole par jour.

Dans la présente déclaration de changement important : i) Kpi³ signifie millier de pieds cubes; ii) Kpi³/j signifie millier de pieds cubes par jour; iii) Mpi³ signifie million de pieds cubes; iv) Mpi³/j signifie million de pieds cubes par jour; v) b signifie baril; vi) Kb signifie millier de barils; vii) Mb signifie million de barils; viii) b/j signifie baril par jour; ix) Gpi³ signifie milliard de pieds cubes; x) Kbp signifie millier de barils d'équivalent pétrole; et xi) Mbep signifie million de barils d'équivalent pétrole.